



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 AOUT 2022

Présent(e)s : 9

Jean-Michel ARNAL, Aurore RODIER, Éric DELMAS, Alexis CASTAN, Patrick VAILLE, Florence GELY, BLANC Christophe, François LEROY, Muriel SEIGNON.

Absent(e)s : Mr Luc LEPINOIS donne pouvoir à Mr Eric DELMAS

Était aussi présent(e) : Mme Amandine GOHIER, Secrétaire de Mairie.

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

Secrétaire de séance : Aurore RODIER.

La séance est ouverte à 19h10, sous la présidence de Monsieur ARNAL Jean-Michel le Maire.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05/07/2022.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 05/07/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. VENTE DES MAISONS COURTIAL ET CARRIERE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de vendre les maisons Courtial et Carrière aux vues de leur état de dégradation préoccupant et qu'aucun projet de valorisation ne peut être mené en raison des coûts trop élevés à engager et que les maisons ne peuvent être entretenues par la commune. La SCI Jules se propose d'acquérir les maisons sous réserve de l'accord de la donataire pour la somme de 5000€.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente des maisons Courtial et Carrière.

2. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°6 DE 2017.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de faire une modification de la délibération n°6 du 23 janvier 2017 concernant le montant (15€/agent) et les conditions d'attribution de la participation financière de la commune à la Mutuelle Prévoyance des agents fonctionnaires (titulaires, stagiaires, contractuels) pouvant justifier d'une adhésion à compter du 01 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

3. MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES MARCHES NATURE DE SAINT-LEONS.

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal qu'il convient de modifier les tarifs des emplacements des Marchés Nature et propose de fixer le prix à 3€ le mètre à partir de la saison 2023.

Après avoir ouï l'exposé, le conseil adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

4. MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU LIVRE « SAINT-LEONS DES FEMMES ... DES HOMMES... ET LEURS RACINES... »

Monsieur le Maire décide de modifier le prix de vente du livre sur Saint-Léons et de le fixer à 10€.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision de Monsieur le Maire.

5. QUESTIONS DIVERSES.

- Démontage de la cloche début des travaux 2023.
- Déménagement de la Mairie dans la Salle du Conseil. Projet de rénovation du Bureau de Poste et de la Maire avec mise en accessibilité de la Mairie et du Bureau de Poste. Montage d'un dossier pour demander une participation financière de la Poste au Projet.
- Inventaire du matériel, objets de l'église à faire suite à une recrudescence de vols dans les églises.

Ajouter par Mr Leroy lors de la séance du 24/09/2022 :

- Réunion des commissions à faire plus régulièrement

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h35.

Secrétaire de séance
Rodier Aurore


